



Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH); ouverture de la procédure de consultation: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Dans sa décision du 3 mai 2018, le Comité de la CDIP a chargé le Secrétariat général de mettre sur pied un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer une base juridique relative aux offres scolaires en milieu hospitalier ainsi qu'à leur financement et de la présenter au Comité.
- 2 Plusieurs raisons motivent l'élaboration d'un accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier: actuellement, le financement de l'utilisation de l'offre scolaire par des élèves hospitalisés qui ont leur domicile dans un canton autre que le canton d'accueil connaît des réglementations différentes en ce qui concerne l'obtention d'une garantie de prise en charge, les bases temporelles de facturation et les tarifs ainsi que la couverture des coûts.
- 3 Le présent projet d'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH) est proposé sous la forme d'un accord «à la carte», qui règle la compensation des charges entre les cantons signataires pour l'utilisation d'offres scolaires en milieu hospitalier par des élèves hospitalisés. Il définit les conditions que doivent remplir les offres scolaires en milieu hospitalier relevant de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II pour faire partie du système de compensation des charges tel qu'il est défini dans l'accord.
- 4 Le Secrétariat général propose de mettre le présent projet en consultation pour une durée de six mois.

Décision du Comité

- 1 Le projet d'accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH) est mis en consultation.
- 2 La procédure débutera le 15 juin 2021 et durera jusqu'au 15 décembre 2021.

Berne, le 7 mai 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexes:

- [Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier \(AOSH\)](#)
- [Brochure pour la consultation](#)
- [Liste des destinataires de la consultation](#)

Notification:

- Membres de la Conférence
- Instances consultées

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

320-4.10.5 FK/fpf